
Charte Installation

Jeunes Agriculteurs 24 / Banque Populaire

La Banque Populaire s'engage auprès des candidats à l'installation en leur offrant, ainsi qu'à tous les jeunes installés de moins de 40 ans, les avantages suivants :

SERVICES BANCAIRES

Exonération de la convention de relation Fréquence Agri pendant 6 mois incluant plusieurs services dont :

- Une carte bancaire ;
- La consultation des comptes sur Internet ;
- Une assurance des moyens de paiement ;
- Un terminal de paiement électronique.

CREDITS

- Exonération des frais de dossier MLT la première année d'installation ;
- Prêt complémentaire aux prêts MTS JA (plafonné à 30% des prêts MTS JA ou 30000 €) au taux des PBA zone de plaine (7 ans maxi) ;
- Bonification de 0,50 pts sur les crédits de campagne pendant les 2 ans qui suivent l'installation ;
- Avance de la DJA après agrément de l'installation ;
- Avance de la TVA sur investissements.

OFFRE COMPLEMENTAIRE

- Participation financière de 500 € (dont 50€ versés sur un compte épargne ou un contrat d'assurance prévoyance ou retraite) aux frais d'installation (PDE) ;
- Accompagnement personnalisé et adapté à toutes les étapes de l'installation par un spécialiste agriculture et également des experts en crédit-bail, international, gestion privée, épargne salariale ... ;
- Conseil en gestion de trésorerie excédentaire ou déficitaire ;
- Approche spécifique en matière de prévoyance et de retraite.

Jeunes Agriculteur 24 s'engage à faire la promotion de la présente charte sur le site installation-agricole.com.

CONTACTS

Jeunes Agriculteurs 24

Pôle Interconsulaire - Boulevard des Saveurs -
Cré@valléeNord
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
jeunesagriculteurs24@yahoo.fr
05 53 35 88 43

Banque Populaire

10, quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex
05 56 01 86 86
www.bpca.banquepopulaire.fr

